

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 7 novembre 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 7 novembre 2022 à 18 h 30, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Hervey Tremblay, Martin Voyer, Patricia Labonté, Sylvain Lavoie

Absence(s) :

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Mme Marie-Hélène Boily, directrice générale
M. Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

2. 247.11.2022 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 19 octobre 2022
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 4 octobre au 7 novembre 2022
 - 4.1.2 Autorisation de signataires — Entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 — Prolongation d'une période d'essai pour le poste de coordonnateur aquatique de la piscine
 - 4.1.3 Autorisation de signataires — Entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 — Accommodement à l'horaire de travail (conciliation travail-famille) — M. Yves Asselin
 - 4.1.4 Autorisation d'un signataire — Entente de congé partiel sans solde à intervenir avec Mme Maryse Tremblay
 - 4.1.5 Autorisation de travaux à l'Association du 1er chemin en vertu du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés
 - 4.1.6 Dépôt de deux états comparatifs prévus à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes
 - 4.1.7 Motion de félicitations aux candidats élus dans la circonscription du Saguenay–Lac-Saint-Jean suite aux élections provinciales du 3 octobre 2022

- 4.1.8 Autorisation de signataires — Quittance et radiation d'hypothèques immobilières en faveur du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité
- 4.1.9 Adoption du schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- 4.1.10 Versement d'une subvention en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique
- 4.1.11 Autorisation de versement suite au jugement de la Cour du Québec « Division des petites créances » Dossiers no 160-32-700422-210 et 160-32-700424-216

4.2 Gestion du territoire

- 4.2.1 Octroi d'un contrat à Robitaille Équipement inc. — Acquisition de coupeaux pour un camion de déneigement
- 4.2.2 Octroi d'un contrat de gré à gré à Ferme M.M. Lapointe inc. — Déneigement de divers endroits de la Ville
- 4.2.3 Octroi d'un contrat — Déneigement Gérard Mathieu — Ferme Maturin II inc. — Déneigement de la Mairie et du stationnement centre-ville
- 4.2.4 Octroi d'un contrat à Dccom enr. — Acquisition et installation de pompes pour le dosage du chlore au puits du rang 4
- 4.2.5 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec — Mme Nicole Simard
- 4.2.6 Autorisation d'une dépense auprès de Brandt Tractor pour l'inspection et la maintenance de la niveleuse
- 4.2.7 Octroi d'un contrat à Services Techniques SD — Calcul de volumétrie et rapport de quantité carrières et sablières
- 4.2.8 Octroi d'un contrat à Mageco consultants inc. — Conception et réalisation de plans et devis d'appel d'offres pour la réalisation de travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-André — Appropriation au Règlement d'emprunt no 295-2022

4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

- 4.3.1 Adoption d'une politique de gestion de la piscine municipale
- 4.3.2 Octroi d'un contrat à Dock Industries inc. — Remplacement des quais (débarcadères) des secteurs Métabetchouan et Lac-à-la-Croix – Appropriation au surplus non affecté
- 4.3.3 Octroi d'un contrat à SUEZ Water Technologies & Solutions Canada — Acquisition de solutions d'automatisation et équipements pour le système de la tour de refroidissement de l'aréna

4.4 Rapport des activités du conseil

- 4.4.1 Représentations, dons et subventions

5 Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

- 6.1 Motion de félicitations en faveur de M. David Côté nommé personnalité de l'année 2022
- 6.2 Motion de félicitations
- 7 Période de questions des citoyens
- 8 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

3. **248.11.2022 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2022 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2022**

Considérant qu'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 19 octobre 2022 ont été remises à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022 et de la séance extraordinaire du 19 octobre 2022 tels que rédigés par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

4. **RAPPORT D'ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **249.11.2022 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 4 OCTOBRE AU 7 NOVEMBRE 2022**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 4 octobre au 7 novembre 2022, laquelle totalise la somme de 773 323,29 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **250.11.2022 AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 2684 — PROLONGATION D'UNE PÉRIODE D'ESSAI POUR LE POSTE DE COORDONNATEUR AQUATIQUE DE LA PISCINE**

Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Herve Tremblay :

D'autoriser M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale et Messieurs Sylvain Lavoie, Luc Maltais et Hervey Tremblay, conseillers municipaux, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 pour la prolongation d'une période d'essai pour le poste de coordonnateur de la piscine.

Cette lettre d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 251.11.2022 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — ENTENTE À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE SECTION LOCALE 2684 — ACCOMMODEMENT À L'HORAIRE DE TRAVAIL (CONCILIATION TRAVAIL-FAMILLE) — M. YVES ASSELIN**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale et Messieurs Sylvain Lavoie, Luc Maltais et Hervey Tremblay, conseillers municipaux, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une lettre d'entente à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 pour un accommodement à l'horaire de travail (conciliation travail-famille) de M. Yves Asselin.

Cette lettre d'entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 252.11.2022 **AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE — ENTENTE DE CONGÉ PARTIEL SANS SOLDE À INTERVENIR AVEC MME MARYSE TREMBLAY**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'autoriser M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une entente de congé partiel sans solde à intervenir avec M^{me} Maryse Tremblay.

Cette entente fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 253.11.2022 **AUTORISATION DE TRAVAUX À L'ASSOCIATION DU 1ER CHEMIN EN VERTU DU PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS**

Considérant l'article VIII intitulé « travaux majeurs » du Programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés ;

Considérant que cet article prévoit que suite à la production du rapport détaillé des revenus et dépenses d'entretien du chemin privé, si le montant maximal de la compensation financière à laquelle une association a droit n'est pas utilisé, la différence sera déposée dans un fonds administré par la Ville pour une durée maximale de cinq (5) ans afin de permettre la réalisation de travaux majeurs ;

Considérant que l'Association des propriétaires de chalets du 1^{er} chemin, dans une correspondance du 27 septembre 2022, désire se prévaloir de ce fonds afin de réaliser des travaux d'asphaltage sur une partie du chemin au montant de 21 845,25 \$ incluant les taxes applicables ;

Considérant que l'Association dispose d'une somme de 8 935 \$ dans ce fonds.

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accepter les travaux soumis par l'Association des propriétaires de chalets du 1^{er} chemin et le versement d'une somme de 8 935 \$, le tout conditionnel aux résultats des rapports détaillés des revenus et dépenses à être produits annuellement.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 254.11.2022 **DÉPÔT DE DEUX ÉTATS COMPARATIFS PRÉVUS À L'ARTICLE 105.4 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'accepter le dépôt de deux états comparatifs prévus à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* préparés par M^{me} Marie-Pier Lapointe, directrice des finances.

- Le premier état compare les revenus et dépenses de l'exercice financier 2022 à ceux de 2021
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice 2022 et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice

Adoptée à l'unanimité

4.1.7 255.11.2022 **MOTION DE FÉLICITATIONS AUX CANDIDATS ÉLUS DANS LA CIRCONSCRIPTION DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN SUITE AUX ÉLECTIONS PROVINCIALES DU 3 OCTOBRE 2022**

M. Évans Potvin adresse une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des candidats élus dans la circonscription du Saguenay–Lac-Saint-Jean suite aux élections provinciales du 3 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 256.11.2022 **AUTORISATION DE SIGNATAIRES — QUITTANCE ET RADIATION D'HYPOTHÈQUES IMMOBILIÈRES EN FAVEUR DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA RURALITÉ**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix une quittance et radiation d'hypothèques immobilières en faveur du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 257.11.2022 **ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE RÉVISÉ DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST**

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a reçu une attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique, Monsieur Stéphane Bergeron, le 18 décembre 2013 ;

Considérant que l'article 29 de la Loi sur la Sécurité incendie stipule que le schéma doit, en outre, être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité ;

Considérant que conformément à la Loi sur la Sécurité incendie, la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à l'élaboration d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé pour son territoire ;

Considérant qu'un comité technique, formé par la MRC, s'est assuré de réaliser la révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie en intégrant les balises fixées par le ministre de la Sécurité publique, tout en utilisant un canevas de rédaction développé par ce ministère ;

Considérant que le comité technique de la MRC a terminé ses travaux et que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé a été soumis à la consultation publique prévue par la Loi le 4 octobre 2022 ;

Considérant que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé sera adopté par le conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est lors de la séance régulière du 23 novembre 2022 ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est d’avis que le projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé proposé par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est est conforme aux attentes de la municipalité ;

Considérant que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est d’avis que le plan de mise en œuvre inscrit au schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC est conforme aux attentes ;

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix donne un avis favorable pour l’adoption du schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

Que la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix adopte le plan de mise en œuvre présent au schéma de couverture de risque en sécurité incendie révisé de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ;

Qu’une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l’unanimité

4.1.10 258.11.2022 **VERSEMENT D’UNE SUBVENTION EN LIEN AVEC LA POLITIQUE D’INTERVENTION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer d’autoriser en vertu de l’article 92.1 de la *Loi sur les compétences municipales* et de la Politique d’intervention en matière de développement économique, le versement d’une aide financière aux promoteurs suivants, le tout selon les recommandations du comité administration et développement :

Promoteurs	Aide financière accordée
Studio X Training	1 706 \$ — Volet 2 Publicité/Mise en marché/Promotion/Site internet 1 354 \$ — Volet 5 Prédémarrage — Modification – Transfert d’entreprise
Lemaycano	2 000 \$ — Volet 2 Publicité/Mise en marché/Promotion/Site internet 1 628 \$ — Volet 5 Prédémarrage — Modification – Transfert d’entreprise

La Ville versera aux promoteurs, dans un délai de trente (30) jours suivant l’acceptation du projet à 20 % du montant alloué et pour obtenir le solde de l’aide financière consentie, les promoteurs doivent produire et déposer, à l’officier désigné, douze (12) mois après l’acceptation de son projet, un rapport final démontrant que l’aide a été utilisée pour les fins auxquelles elle a été consentie et accompagné des copies des pièces justificatives des dépenses engagées.

Adoptée à l’unanimité

4.1.11 259.11.2022 **AUTORISATION DE VERSEMENT SUITE AU JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC « DIVISION DES PETITES CRÉANCES » DOSSIERS NO 160-32-700422-210 ET 160-32-700424-216**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Évans Potvin :

D’autoriser le versement des sommes suivantes pour un total de 34 243,12 \$ dans le

cadre des montants prévus au jugement de la Cour du Québec « Division des petites créances » dossiers no 160-32-700422-210 et 160-32-700424-216.

M^{me} Lisa Gimaïel : 15 000 \$ + 211 \$ de frais de justice + 1 852,74 \$ de frais d'intérêts : 17 063,74 \$
2321—0107 Québec inc. : 15 000 \$ + 317 \$ de frais de justice + 1 862,38 \$ de frais d'intérêts : 17 179,38 \$

D'approprier cette somme au surplus accumulé, affecté de la vente des terrains.

Adoptée à l'unanimité

4.2 **GESTION DU TERRITOIRE**

4.2.1 **260.11.2022 OCTROI D'UN CONTRAT À ROBITAILLE ÉQUIPEMENT INC. — ACQUISITION DE COUTEAUX POUR UN CAMION DE DÉNEIGEMENT**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'octroyer un contrat à Robitaille Équipement inc. pour l'acquisition de couteaux pour un camion de déneigement pour la somme de 7 550 \$ plus les taxes applicables le tout tel que décrit dans l'offre de service du 5 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.2.2 **261.11.2022 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À FERME M.M. LAPOINTE INC. — DÉNEIGEMENT DE DIVERS ENDROITS DE LA VILLE**

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à la Ferme M.M. Lapointe inc., les contrats de déneigement suivants lors de précipitations de 5 cm et plus pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 15 avril 2023, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 28 septembre 2022.

Endroits	Montant (plus les taxes applicables)
▪ Rue Rouillac et entrée de la bibliothèque	Montant forfaitaire de 2 513,12 \$
▪ Trottoirs de la rue Saint-Jean	Montant forfaitaire de 750,00 \$
▪ Entrée de l'Arboretum — Rue de Crespieul	Montant forfaitaire de 475,00 \$
▪ Caserne de pompier rue Saint-Louis	Montant forfaitaire de 531,25 \$
▪ Rond-point rue des Prés	Montant forfaitaire de 405,00 \$
▪ Stationnement piscine Eau Bassin Public	Montant forfaitaire de 3 475 \$
▪ Station de pompage — Eau potable — 3 ^e Rang Ouest	Montant forfaitaire de 475,00 \$
▪ Stationnement de l'Arboretum — 2 ^e rang Est	Montant forfaitaire de 600,00 \$
▪ Chemin menant aux bassins d'épuration et aux stations d'épuration	130 \$ de l'heure
▪ Tarif à l'heure pour le village	130 \$ de l'heure
▪ Tarif à l'heure pour les rangs	155 \$ de l'heure
▪ Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité	727,58 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **262.11.2022 OCTROI D'UN CONTRAT — DÉNEIGEMENT GÉRARD MATHIEU — FERME MATORIN II INC. — DÉNEIGEMENT DE LA MAIRIE ET DU STATIONNEMENT CENTRE-VILLE**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par Mme Patricia Labonté :

D'accorder un contrat à Déneigement Gérard Mathieu — Ferme Matorin II inc. pour le déneigement de la mairie et du stationnement centre-ville pour la somme de 5 900 \$ plus

les taxes applicables le tout tel que décrit dans l'offre de service du 3 novembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **263.11.2022 OCTROI D'UN CONTRAT À DCCOM ENR. — ACQUISITION ET INSTALLATION DE POMPES POUR LE DOSAGE DU CHLORE AU PUIITS DU RANG 4**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Hervey Tremblay :

D'octroyer un contrat à Dccom enr pour l'acquisition et l'installation de pompes pour le dosage du chlore au puits du rang 4 pour la somme de 8 948 \$ plus les taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de service du 5 septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **264.11.2022 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC — MME NICOLE SIMARD**

Considérant que Madame Nicole Simard désire obtenir l'autorisation de morceler une partie de sa propriété située au 185, 2^e Rang Ouest (lots 5 492 679 et 5 492 935) pour une superficie de 20,97 hectares ;

Considérant que la demande est conforme à la réglementation d'urbanisme ;

Considérant que ce morcellement permettra la mise en place d'une entreprise agricole novatrice de petite dimension sur une parcelle de terrain autrement difficilement utilisable pour la grande culture ;

Considérant que le projet permettra de dynamiser l'activité agricole dans ce secteur.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

De recommander à la Commission de protection du territoire Agricole du Québec d'accepter la demande d'autorisation formulée par Mme Nicole Simard visant le morcellement d'une superficie de 20,97 hectares de sa propriété située au 185, 2^e rang Ouest, soient les lots lots 5 492 679 et 5 492 935 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 **265.11.2022 AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AUPRÈS DE BRANDT TRACTOR POUR L'INSPECTION ET LA MAINTENANCE DE LA NIVELEUSE**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser une dépense effectuée auprès de l'entreprise Brandt Tractor pour l'inspection et la maintenance de la niveleuse pour 2000 heures, le tout pour la somme de 7 938,32 \$ plus les taxes applicables tel que décrit dans l'offre de service du 25 octobre 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 **266.11.2022 OCTROI D'UN CONTRAT À SERVICES TECHNIQUES SD — CALCUL DE VOLUMÉTRIE ET RAPPORT DE QUANTITÉ CARRIÈRES ET SABLIERES**

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'accorder à Services Techniques SD le contrat de calcul de volumétrie et le rapport de qualité carrières et sablières pour la somme de 7 000 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de service du 27 septembre 2022.

D'approprier cette somme au fonds carrière et sablière.

Adoptée à l'unanimité

- 4.2.8 267.11.2022 **OCTROI D'UN CONTRAT À MAGECO CONSULTANTS INC. — CONCEPTION ET RÉALISATION DE PLANS ET DEVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA RUE SAINT-ANDRÉ — APPROPRIATION AU RÉGLEMENT D'EMPRUNT NO 295-2022**
-

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à Mageco consultants inc. le contrat de conception et de réalisation des plans et devis d'appel d'offres dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-André sur environ 315 m entre la rue Plourde et la rue Saint-Jean-Baptiste. Le tout pour la somme de 54 875 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 10 mai 2022.

D'approprier cette somme au Règlement d'emprunt n° 295-2022.

Adoptée à l'unanimité

4.3 **CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

- 4.3.1 268.11.2022 **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE GESTION DE LA PISCINE MUNICIPALE**
-

Considérant les exigences inscrites à l'article 3.4 de la convention d'aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour la rénovation de la piscine municipale ;

Considérant que cet article précise qu'une politique de gestion doit être adoptée par le conseil municipal, laquelle vise à s'assurer que tout bénéficiaire d'une aide financière prenne les moyens pour obtenir la pérennité des installations subventionnées :

À ces causes, Mme Patricia Labonté propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie :

D'adopter une politique de gestion de la piscine municipale, laquelle fait partie intégrante du procès-verbal.

Adoptée à l'unanimité

- 4.3.2 269.11.2022 **OCTROI D'UN CONTRAT À DOCK INDUSTRIES INC. — REMPLACEMENT DES QUAIS (DÉBARCADÈRES) DES SECTEURS MÉTABETCHOUAN ET LAC-À-LA-CROIX – APPROPRIATION AU SURPLUS NON AFFECTÉ**
-

M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accorder à l'entreprise Dock Industries inc. le contrat d'acquisition d'équipements pour le remplacement des quais (débarcadères) dans les secteurs Métabetchouan et Lac-à-la-Croix, le tout pour la somme de 48 517,26 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 12 octobre 2022.

D'approprier cette somme au surplus non affecté de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

- 4.3.3 270.11.2022 **OCTROI D'UN CONTRAT À SUEZ WATER TECHNOLOGIES & SOLUTIONS CANADA — ACQUISITION DE SOLUTIONS D'AUTOMATISATION ET ÉQUIPEMENTS POUR LE SYSTÈME DE LA TOUR DE REFROIDISSEMENT DE L'ARÉNA**
-

M. Hervey Tremblay propose, appuyé par M. Martin Voyer :

D'octroyer un contrat à SUEZ Water Technologies & Solutions Canada pour l'acquisition de solutions d'automatisation et équipements pour le système de la tour de refroidissement de l'aréna pour la somme de 7 358,14 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

M. André Fortin et les conseillers municipaux déposent et présentent le rapport des activités du conseil :

- Vérification des comptes de la Ville
- Réunion du comité Administration et développement
- Représentation à la Festitrouille
- Conseil d'administration Régie du parc industriel du secteur sud
- Rencontre de citoyens et de M. Claude Delisle maire de Desbiens
- Représentation à l'inauguration de nouveau local de la Maison des jeunes de Lac-à-la-Croix
- Rencontre avec les membres du Cercle des Fermières de Lac-à-la-Croix
- Rencontre de l'Association du Groupe de Femmes du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Représentation au congrès de l'Office d'habitation
- Rencontres de la MRC de Lac-Saint-Jean Est
- Rencontre avec le maire et la direction générale de la municipalité d'Hébertville pour le dossier d'entretien de la route de la Montagne et de la route Pelletier
- Rencontre de la CIDAL
- Rencontre avec les membres du Club des Aînés de Métabetchouan
- Représentation au congrès de l'Association forestière du Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Rencontre avec les dirigeants du ministère des Transports du Québec dans le dossier de la sécurité de la Route 169
- Représentation à la conférence sur le racisme au Saguenay-Lac-Saint-Jean
- Rencontre avec les dirigeants Écolab d'Alma
- Représentation au souper-bénéfice de la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean
- Représentation au Gala de la Chambre de commerce de Lac-Saint-Jean

4.4.1 **271.11.2022 REPRÉSENTATIONS, DONNÉS ET SUBVENTIONS**

M. Martin Voyer propose, appuyé par Mme Patricia Labonté d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Montant accordé</i>
Société d'histoire du Lac-Saint-Jean	Souper annuel — Bal en jaune	2 billets au coût de 110 \$ chacun
Club Kiwanis d'Alma	Campagne de financement 2022	1 billet au coût de 125 \$
Opération Nez rouge	Service de raccompagnement 2022	250 \$

Adoptée à l'unanimité

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6.1 **272.11.2022 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE M. DAVID CÔTÉ NOMMÉ PERSONNALITÉ DE L'ANNÉE 2022**

M. Évens Potvin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de M. David Côté, président-directeur général d'Environnement Sanivac, nommé personnalité masculine de l'année 2022 au Gala de la Chambre de commerce et d'industrie Lac-Saint-Jean-Est qui s'est tenu le 3 novembre dernier. Les membres du conseil soulignent de façon particulière son apport à l'économie du milieu.

Adoptée à l'unanimité

6.2 **273.11.2022 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DE M. DENIS TURBIDE**

M. Hervey Tremblay présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur de monsieur Denis Turbide pour les années passées à titre de directeur général du Camp musical du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Les membres du conseil municipal lui souhaitent la meilleure des chances dans la réalisation de nouveaux projets.

Adoptée à l'unanimité

6.3 **274.11.2022 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DES BÉNÉVOLES ET DES ORGANISATEURS DE LA FESTITROUILLE**

M. Luc Maltais présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des bénévoles et des organisateurs des activités entourant la fête de l'Halloween, la festitrouille, lesquelles ont connu un franc succès.

Adoptée à l'unanimité

6.4 **275.11.2022 MOTION DE FÉLICITATIONS EN FAVEUR DES POMPIERS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD**

M. André Fortin présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des pompiers de la Régie intermunicipale de sécurité incendie secteur Sud pour la qualité et la rapidité de leur intervention lors de l'incendie à la propriété du 175, rue de la Plaine, à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

7. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Dossier de la décontamination d'un terrain appartenant à la Ville et celui des deux propriétaires privés limitrophes à la suite d'un jugement de la Cour des petites créances.

8. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 34, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier